

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2478 (secteur de Saint-Canut et ensemble de la Ville)

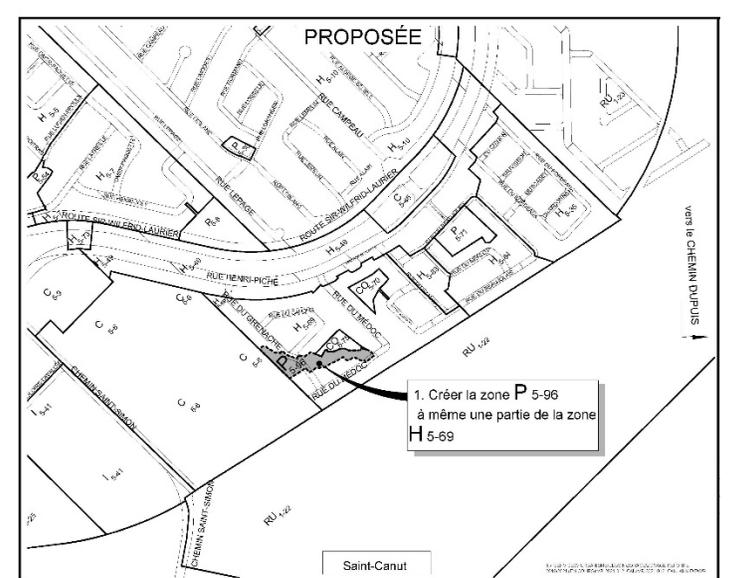
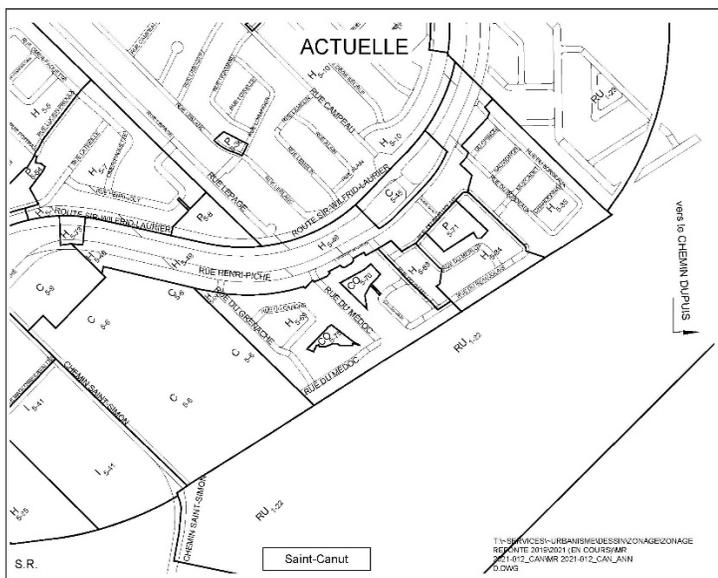
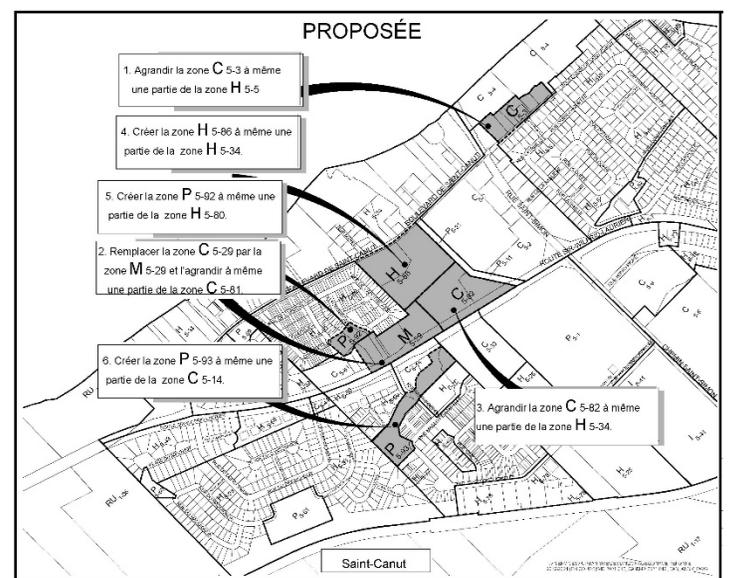
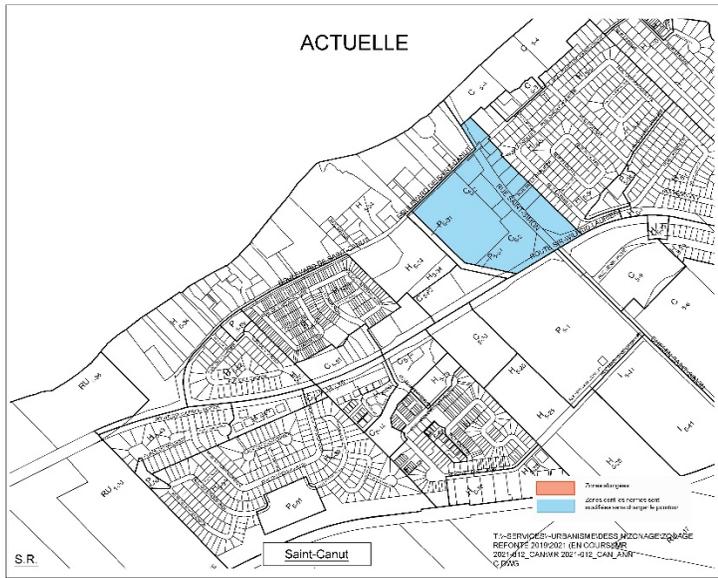
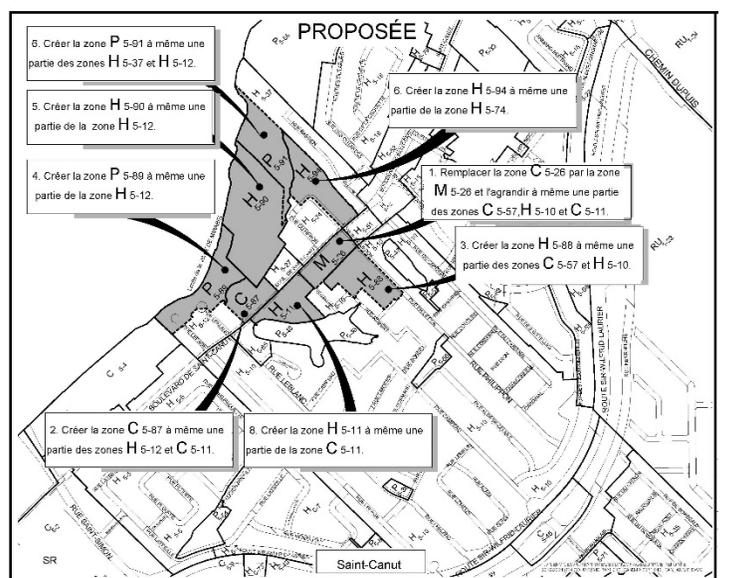
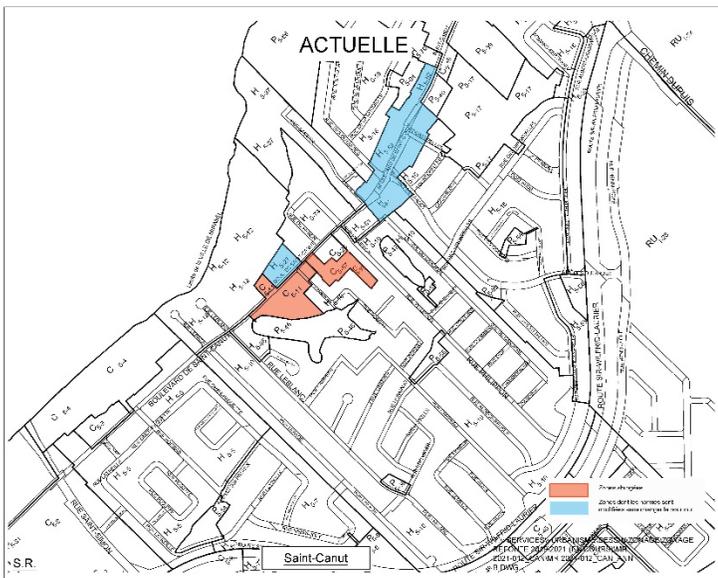
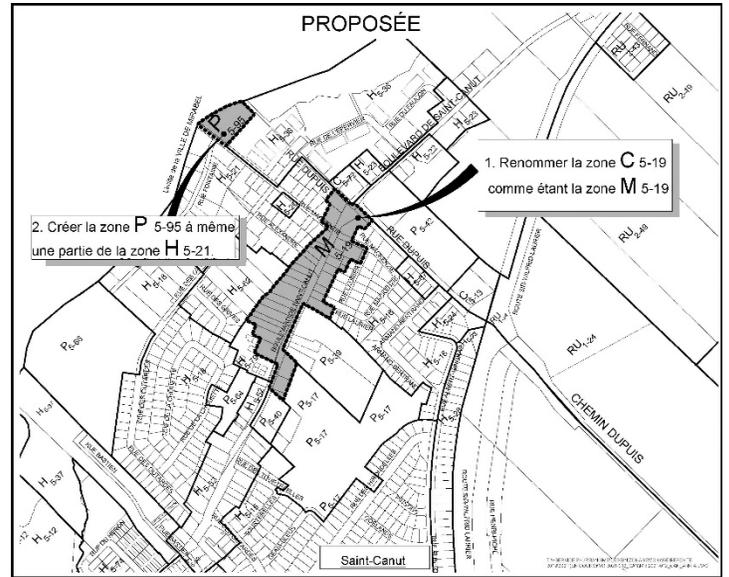
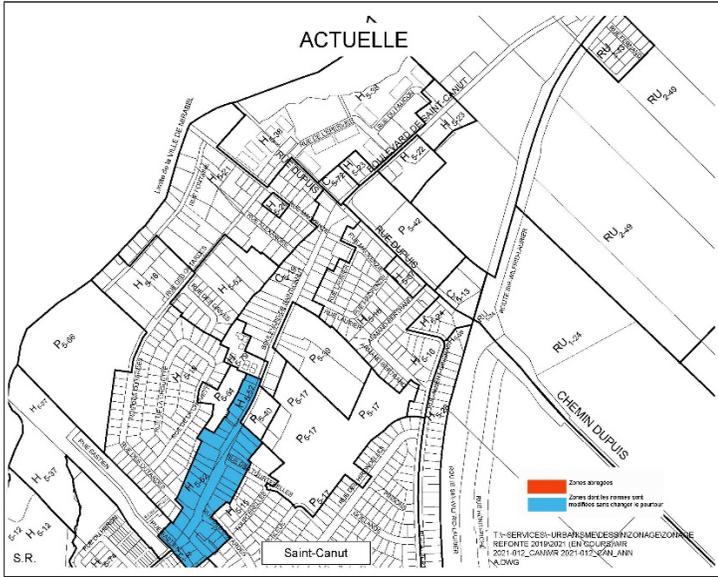
#### Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 9 août 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2478 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier l'article 6.2.8 afin d'établir une distance minimale de 3 mètres devant être respectée entre toute limite d'un terrain et un balcon dans le cas des habitations multifamiliales;
- renommer la zone C 5-19 comme étant la zone M 5-19 et ajuster ses dispositions spécifiques;
- créer la zone P 5-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-21;
- remplacer la zone C 5-26 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-26 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie des zones C 5-57, H 5-10 et C 5-11;
- créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 5-57 et H 5-10;
- créer la zone C 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et C 5-11;
- créer la zone H 5-11 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-11;
- créer la zone P 5-89 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
- créer la zone H 5-90 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
- créer la zone P 5-91 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et H 5-37;
- créer la zone H 5-94 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-74;
- agrandir la zone C 5-3 à même une partie de la zone H 5-5;
- remplacer la zone C 5-29 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-29 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie de la zone C 5-81;
- créer la zone P 5-92 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-80;
- créer la zone P 5-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-14;
- créer la zone H 5-86 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-34;
- agrandir la zone C 5-82 à même une partie de la zone H 5-34;
- créer la zone P 5-96 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-69;
- remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 5-2, C 5-3, H 5-27 et H 5-52;
- abroger la zone C 5-57 et ses dispositions spécifiques.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2478 est bien décrit dans le titre.

QUE les zones visées se situent dans le secteur de Saint-Canut et sont illustrées aux plans ci-après :



QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le 7 septembre août 2021, à 19 h 00, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel. Également, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, une consultation écrite de 15 jours sera tenue où toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 7 septembre 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
Projet de règlement no PU-2478  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : [greffe@mirabel.ca](mailto:greffe@mirabel.ca)

**QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Donné à Mirabel, ce 18 août 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate